



# FEU DANS UN ERP DE TYPE M (JARDINERIE)

## SITUATION OPÉRATIONNELLE ET PREMIÈRES ACTIONS

COS successifs :  
Cne Jérôme GARDIA  
Cne Sébastien FOURNIER

Rédacteur :  
Ltn 1<sup>ère</sup> Cl. Stéphane LEVE

Validation DSO le :  
28/01/2022

Le mercredi 24 mars 2021, il est environ 19 h 00 lorsqu'un incendie se déclenche dans une jardinerie sur la commune d'Amilly dans l'agglomération Montargoise. Celui-ci étant déjà virulent, le CTA engage à 19 h 09 le train de départ pour « feu dans ERP sans sommeil sans victime », rapidement complété par d'autres moyens. Il s'agit d'un ERP de type M de 5<sup>ème</sup> catégorie. L'incendie se développe dans l'espace principal de vente et de stockage d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

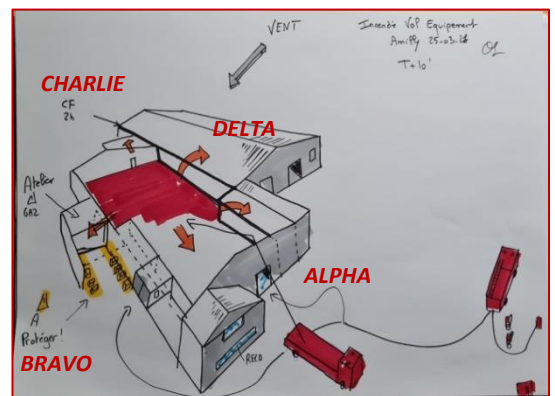
Train de départ initial	VCG Montargis-Centre	FPT Montargis	CCR Montargis	EPC Montargis	VSAV Montargis
	VCG Montargis-Nord	VCC Est	VPCC Montargis	VLPC Rens Est	VLPC Moyens Est
Complément de départ	VCHR Ouest Orléans-Centre	VL RCH3	VL RCCI	FPTSR Chatillon-Colligny	FPT Ferrière en Gatinais

Les premiers véhicules se présentent à 19 h 20 (T<sub>0</sub>+11') et constatent rapidement un feu en plein développement dans un magasin fermé au public sans exploitant et sans accès à l'arrière du bâtiment.

Le 1<sup>er</sup> COS confirme les moyens engagés dès sa présentation et propose l'emplacement du PC de colonne avant de partir en reconnaissance et de recueillir les informations de l'exploitant qui se présente rapidement sur les lieux. 3 lances sont immédiatement établies :

- 2 dont 1 sur EPC en façades Alpha et Bravo pour limiter la propagation à la zone administrative et la tisanerie ;
- 1 en façade Delta pour renforcer le mur séparatif avec le bâtiment mitoyen et identifié comme coupe-feu par l'exploitant.

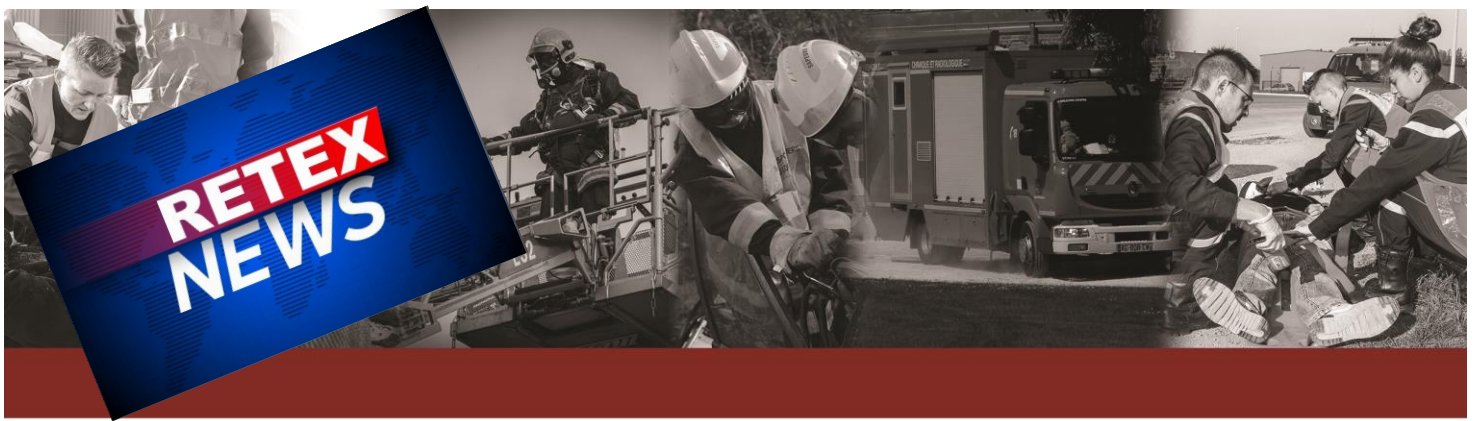
Une 4<sup>ème</sup> lance est établie à l'issue de la 1<sup>ère</sup> reconnaissance en façade Charlie pour protéger des habitations.



Vue de la façade Alpha à l'arrivée du 1<sup>er</sup> FPT

PARTAGE D'EXPERIENCE

SR SUAP NRBC OD INC



A 19 h 56 (T<sub>0</sub>+47'), le PC de colonne est activé et transmet son premier message. Il fait état de la montée en puissance avec 5 lances établies et de la création de 2 secteurs Incendie, 1 secteur Risques Technologiques et 1 secteur Soutien Sanitaire Opérationnel et Logistique.



Les actions des binômes sont rapidement limitées en raison de la complexité des cheminements associée à la structure métallique du bâtiment qui limite les engagements. Le sinistre s'étend rapidement à la tisanerie et gagne partiellement la zone administrative. La reconnaissance dans le bâtiment mitoyen après forçement des ouvrants permet de constater l'absence du mur coupe-feu initialement annoncé par l'exploitant.

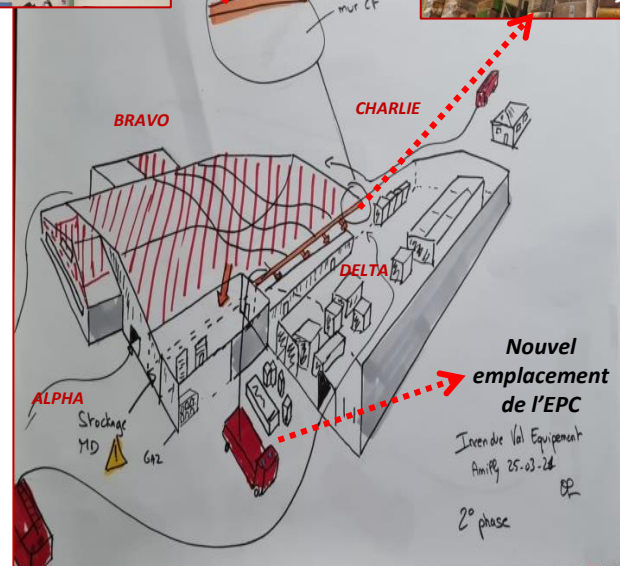


Suite à l'évolution du sinistre et aux informations recueillies lors des reconnaissances, le COS décide de déplacer des moyens dont la lance sur EPC aux alentours de 20 h 30 (T<sub>0</sub>+1h21') pour effectuer une action défensive au niveau du mur de la façade Delta.



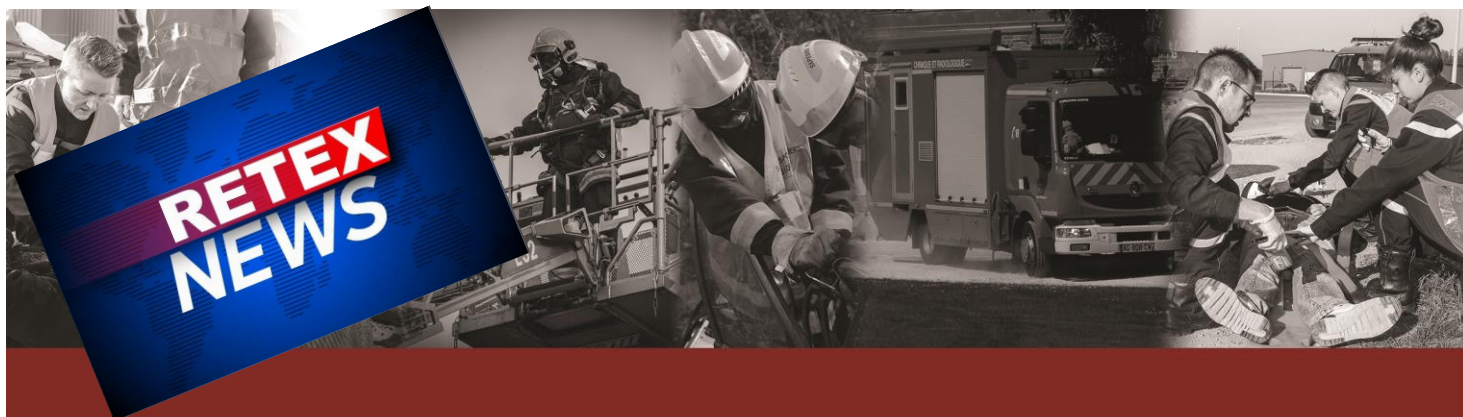
A 20 h 56 (T<sub>0</sub>+1h47'), le message n°3 du PC fait état d'un « feu circonscrit »

Les secours sont maîtres du feu à 21 h 58 (T<sub>0</sub>+2h49') grâce à l'efficacité des actions entreprises. 5 lances dont 1 sur EPC auront été nécessaires pour éviter la propagation au local tiers et préserver partiellement le stock de l'établissement.



L'extinction des foyers résiduels se poursuivra dans la soirée et le feu sera annoncé « éteint » à 00 h 41 (T<sub>0</sub>+5h32'). Une phase de surveillance sera organisée avec un allègement des moyens pour une levée totale du dispositif à 03 h 28 (T<sub>0</sub>+8h19') puis l'organisation de rondes toutes les 4 heures.





## ÉLÉMENTS FAVORABLES & DÉFAVORABLES



- Anticipation du CTA et montée en puissance rapide ;
- Intervention rapide des premiers engins due à la proximité du CIS de secteur ;
- Absence de public en raison des horaires de fermeture de magasin ;
- Réseau hydraulique performant (240m<sup>3</sup>/h avec présence du prestataire sur les lieux) ;
- Bonne coordination entre l'exploitant et les intervenants ;
- Engrais et phytosanitaires stockés réglementairement dans un local disposant de murs coupe-feu ;
- Facilité d'accès et de regroupement des moyens sur le site ;
- Horaires propices à la disponibilité des personnels SPV du secteur.



- Alerte des secours tardive aggravant le développement de l'incendie ;
- Structure métallique et cheminements intérieurs complexes limitant les engagements des intervenants et favorisant ainsi la propagation rapide de l'incendie ;
- Présence d'une quantité importante de combustibles et d'accélérateurs (matériels de motoculture, huiles, carburants, bouteilles de gaz, stocks divers) ;
- Absence de mur coupe-feu avec le bâtiment mitoyen d'environ 1800 m<sup>2</sup> ;
- Manque de fiabilité quant aux renseignements fournis par l'exploitant (communications existantes, mur coupe-feu) ;
- Risque de propagation en façade Charlie aux pavillons d'un lotissement en impasse et difficilement accessible.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- La connaissance des ERP associée à la prévention appliquée à l'opération (PAO) permet de gagner en efficacité sur intervention (connaissances structurelles, initiation à la réglementation, SSI et ses asservissements, ...) ;
- Le positionnement des moyens d'attaque s'appuie sur une idée de manœuvre définie grâce aux éléments recueillis lors de la reconnaissance et aux renseignements fournis par l'exploitant. En fonction de l'évolution de la situation (direction des fumées, propagation du feu, absence ou indisponibilité de moyens de secours initialement annoncés par l'exploitant, etc.), le COS doit être capable d'ajuster ses idées de manœuvres notamment par le déplacement de son dispositif. En effet, toute action ordonnée doit être contrôlée et ajustée le cas échéant ;
- Veiller au soutien des intervenants en opération ainsi qu'à l'anticipation des relèves dès lors que l'intervention est annoncée de longue durée.



Stock exploitant :  
130 000 €

Stock bâtiment mitoyen :  
400 000 €

Bâtiment mitoyen :  
170 000 €